

LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

C'est à la Maison de l'innovation et du partage (MIP) que se font les démarches de demande de location de salles municipales et d'organisation d'événements sur la voie publique. Chaque demande doit être déposée trois mois minimum avant la date de la manifestation.

DEMANDE DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Uniquement pour les associations

- Salle des fêtes (Type L 2e catégorie)
Capacité maximum : 1000 personnes configuration salle validée en CIS du 25/02/2009 - capacité en fonction de l'utilisation - notice de sécurité à respecter par l'utilisateur
- Salle 1 - Sous-sol salle des fêtes (Type L 5e catégorie)
Capacité maximum : 50 pers
- Salle 2 - Sous-sol salle des fêtes (Type L 5e catégorie)
Uniquement dédiée aux réunions associations et formations
Capacité max : 40 pers
- Salle Colomb (Type L 3e catégorie)
Capacité max : 325 pers
- Dépendances de Cabasse (Type L 5e catégorie)
Capacité max : 50 pers et 300 pers préau
- Maison de l'Innovation et du Partage (Type L 4e catégorie)
Capacité max : 100 pers
- Espace Ambroise Croizat (Type L 3e catégorie)
Capacité max : salle étage 200 personnes, salle rez-chaussée 50 personnes
Priorité aux activités seniors, pas d'accès à la cuisine.

Salles dédiées également aux particuliers (uniquement pour les Miramasséens)

- Salle 1 - Sous-sol salle des fêtes (Type L 5e catégorie)
Capacité max : 50 pers
- Dépendances de Cabasse (Type L 5e catégorie)
Capacité max : 50 pers et 300 pers préau

→ [Demande de location de salles municipales](#)

En savoir plus

Maison de l'innovation et du partage

Adresse : 11, rue Albert-Camus

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h